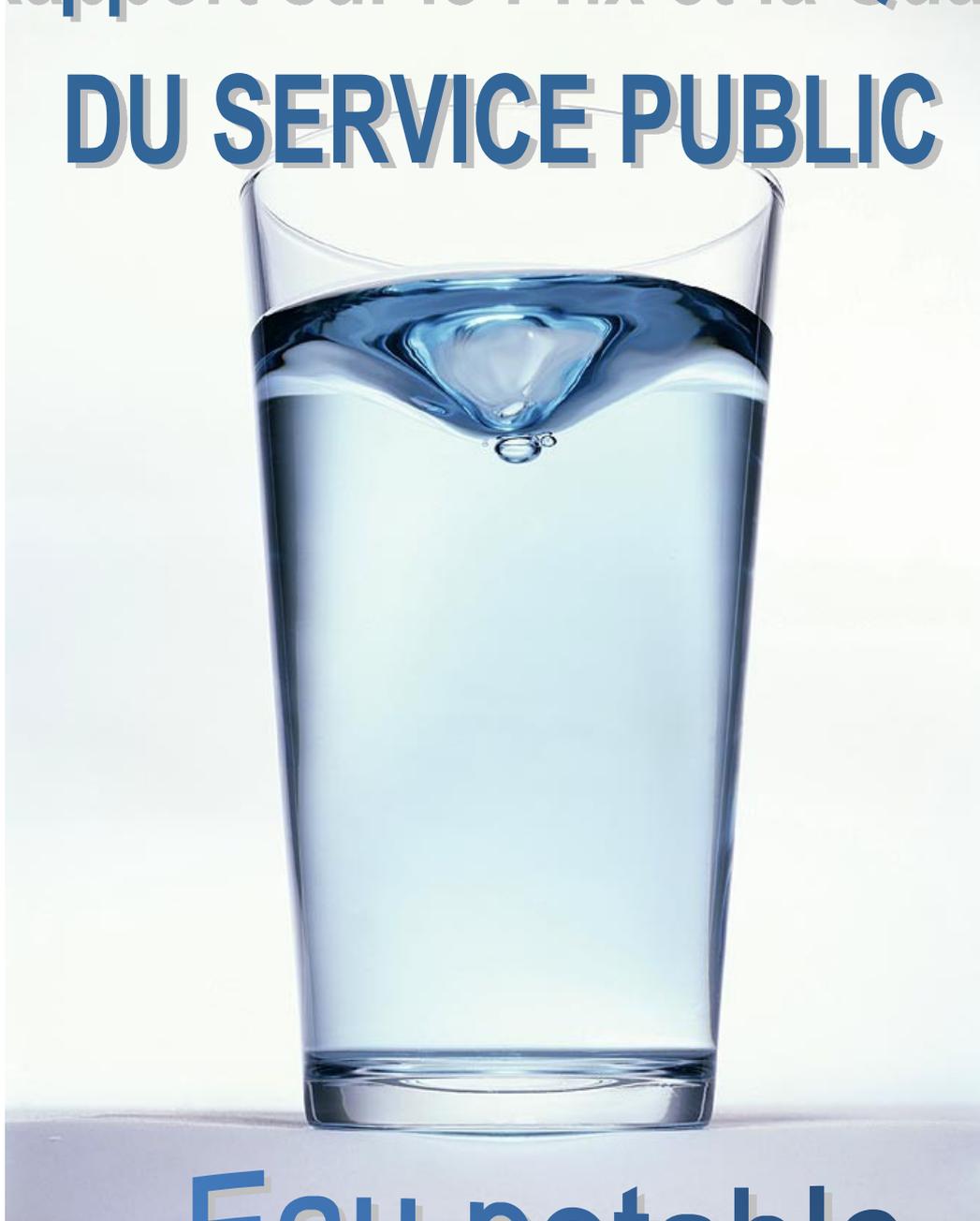


Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

# Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



## Eau potable

SMAEP 4B – Distribution – Délégation de Service Public  
avec VÉOLIA

Année 2020

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</b> .....	<b>3</b>
1) Organisation administrative du service .....	3
2) Estimation de la population desservie.....	3
3) Conditions d'exploitation du service.....	3
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
5) Les volumes d'eau .....	4
6) Nombre d'abonnements .....	4
7) Bilan des volumes sur le territoire : .....	4
8) Longueur du réseau .....	4
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC</b> .....	<b>6</b>
9) Tarifs en vigueur.....	6
10) Prix du service d'eau potable .....	6
11) Recettes d'Exploitation.....	6
12) La Facture d'eau.....	7
<b>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE</b> .....	<b>8</b>
13) Qualité de l'eau .....	8
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau .....	9
15) Performance du réseau.....	9
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</b> .....	<b>11</b>
16) Travaux réalisés au cours de l'exercice.....	11
17) Etat de la dette.....	11
18) Amortissements réalisés .....	11

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable avec délégation de service public VÉOLIA au cours de l'exercice 2020. Celui-ci concerne uniquement la commune de Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne car le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou est distribué en régie directe par le Syndicat 4B).

## 2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **2 056** (population en vigueur au 01/01/2021).

Nombre de compteurs : **1 281**

## 3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public avec la société VÉOLIA (contrat d'affermage qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui s'achèvera le 31 décembre 2025).

## 4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Véolia sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
<b>Prestations particulières</b>	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des ouvrages de stockage,... .
<b>Travaux neufs</b>	d'extensions de réseau, de dévoiement des réseaux.

## 5) Les volumes d'eau

### a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2019 (m <sup>3</sup> )	Importés en 2020 (m <sup>3</sup> )	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	139 158	131 551	-5,47%

### b) Exportations

Le service n'exporte pas d'eau.

## 6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 270	1 280	0,79%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>1 271</b>	<b>1 281</b>	<b>0,79%</b>

## 7) Bilan des volumes sur le territoire :

Volumes (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Variation
Volume importé	139 158	131 551	-5,47%
Volume exporté	0	0	
<b>Volume total mis en distribution sur le territoire</b>	<b>139 158</b>	<b>131 551</b>	<b>-5,47%</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	103 504	93 857	-9,32%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	310	291	-6,13%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>103 814</b>	<b>94 148</b>	<b>-9,31%</b>

## 8) Longueur du réseau

### a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2020 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Chef-Boutonne	-	0
<b>Longueur Totale</b>		<b>0</b>

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2018	2019	2020
Extension de réseau (ml)	0	0	0

b) *Renouvellement des réseaux*

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2020 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHEF-BOUTONNE	Route de Melle	990
Longueur Totale		990

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	37 299	37 299	37 299	37 299	37 756
Renouvellement de réseau (ml)	1 417	300	450	275	990
Taux de renouvellement	<b>3,80%</b>	<b>0,80%</b>	<b>1,21%</b>	<b>0,74%</b>	<b>2,62%</b>

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.83 %**

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

*Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.*

# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## 9) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
09/12/2020	Vote des tarifs 2021

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## 10) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2020		2021	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m <sup>3</sup>	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>	44,82 €	0,6985 €	43,76 €	0,6955 €
<b>Part délégataire</b>	40,68 €	0,8715 €	41,74 €	0,8945 €
<b>Total</b>	85,50 €	1,5700 €	85,50 €	1,5900 €

Pour le premier semestre, les factures comportent l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre et le solde des m<sup>3</sup> consommés l'année précédente.

Pour le deuxième semestre, l'abonnement du 2<sup>nd</sup> semestre et 45% des m<sup>3</sup> consommés l'année précédente au tarif de l'année en cours (application progressive et complète des tranches du barème).

La redevance « préservation des ressources en eau » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable et s'élève à 0.0749 €/m<sup>3</sup>.

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et s'élève à 0.33 €/m<sup>3</sup>.

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

## 11) Recettes d'Exploitation

	2019	2020	Variation
Exploitation du service	136 068,00 €	146 789,00 €	7,88%
Collectivités et autres organismes publics	175 490,00 €	179 501,00 €	2,29%
Travaux attribués à titre exclusif	1 309,00 €	347,00 €	-73,49%
Produits accessoires	7 588,00 €	5 428,00 €	-28,47%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>320 455,00 €</b>	<b>332 065,00 €</b>	<b>3,62%</b>

## 12) La Facture d'eau

### Evolution du tarif de l'eau

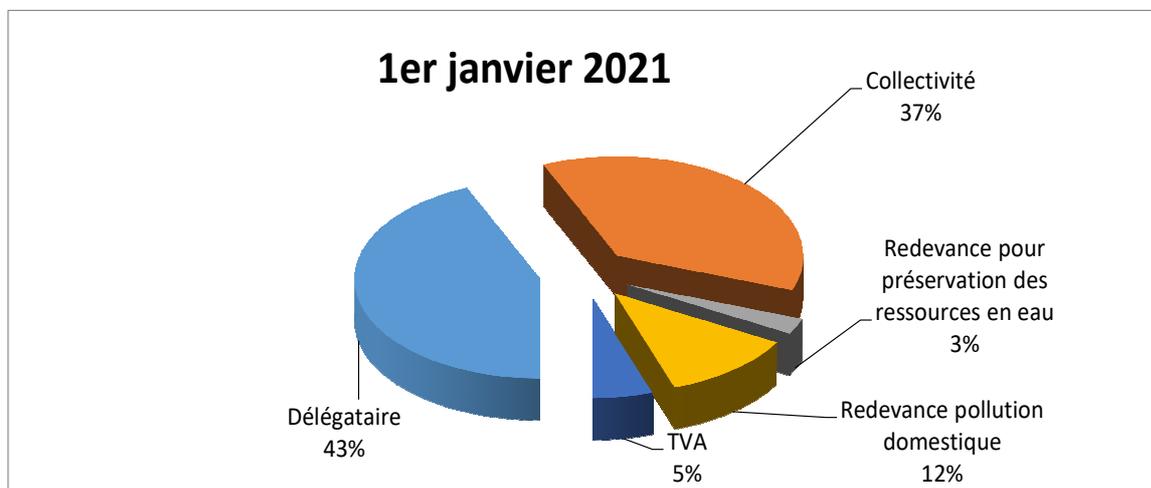
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
<b>Part du délégataire</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	40,68 €	41,74 €	2,61%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,8715 €	0,8945 €	2,64%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	44,82 €	43,76 €	-2,37%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	0,6985 €	0,6955 €	-0,43%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m3)	0,0749 €	0,0749 €	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Délégataire	145,26 €	149,08 €	2,63%
Collectivité	128,64 €	127,22 €	-1,10%
Redevance pour préservation des ressources en eau	8,99 €	8,99 €	0,00%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,74 €	17,87 €	0,74%
<b>Total (TTC)</b>	<b>340,22 €</b>	<b>342,76 €</b>	<b>0,74%</b>

Prix théorique du m <sup>3</sup> pour un abonné consommant 120 m <sup>3</sup> :	2,86 €
---	--------



## INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 13) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- o les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- o les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en oeuvre d'actions correctives.

Conformité des prélèvements :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	11	11	49	48	60	59
Physico-chimie	12	12	0	0	12	12

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	98,0 %	98,3 %
Physico-chimie	100,0 %	%	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des paramètres analytiques :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	22	22	98	97
Physico-chimique	33	33		
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	42	42	195	191
Physico-chimique	80	79	180	180
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique			45	
Physico-chimique	66			

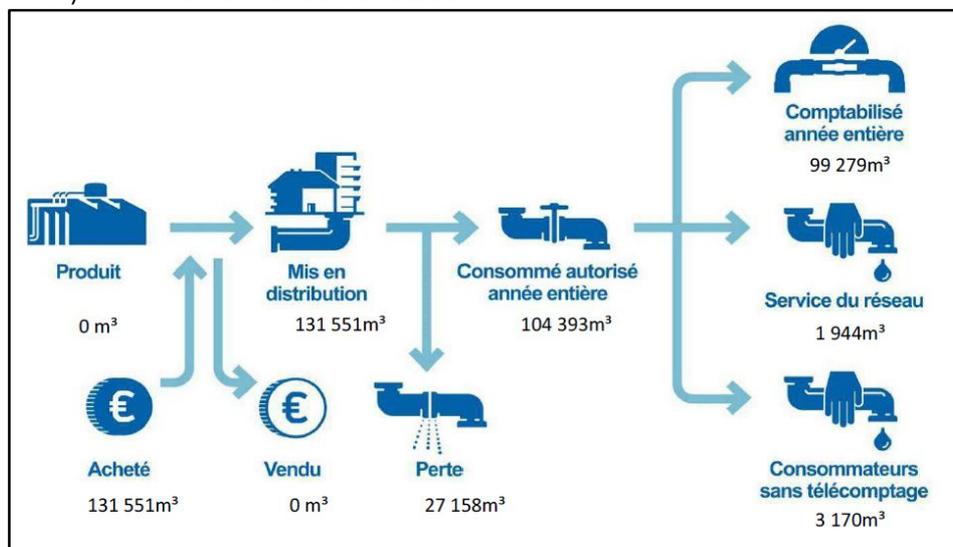
Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

## 14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcule sur une échelle de 0 à 120.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>41</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>101</b>

## 15) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) sont estimées à 3 170 m³. Les volumes de service (vidanges des biefs, purges, lavages des réservoirs, ...) sont évalués à 1 944 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau (%)	77,8%	83,2%	83,8%	81,4%	79,4%

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	2,83	2,10	1,77	2,28	2,34

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	2,50	1,76	1,60	1,90	1,97

- Indice linéaire de consommation

	2020
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/j)	7,55

## FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

### 16) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution rue de la Pyrounelle	54 682,12 €
Réseau de distribution route de Melle (travaux non terminés au 31/12/2020)	96 028,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 710,76 €</b>

### 17) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2020</b>
Encours de la dette au 31 décembre (€)	291 293,64 €
Epargne brute annuelle (€)	66 745,34 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	<b>4,36</b>
Recettes réelles	134 921,38 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	68 176,04 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 652,23 €
dont en intérêts	4 600,67 €
dont en capital	23 051,56 €

*L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles*

### 18) Amortissements réalisés

	<b>2020</b>
Montant de la dotation aux amortissements	0,00

Les opérations de transfert des biens du service d'eau n'étant pas achevées au 31 décembre, il n'a pas été possible d'amortir sur l'exercice 2020.



**Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B**

73 route de Brioux  
79170 PÉRIGNÉ  
Tel : 05 49 07 74 31  
Fax : 05 49 07 12 26  
Mail : [aep4b@orange.fr](mailto:aep4b@orange.fr)